

Montréal, le 10 mars 2022

Objet : Renouvellement de votre affiliation à Curling Québec – Saison 2022-23.

Madame la présidente, monsieur le président,

En souhaitant que les impacts de la pandémie soient définitivement derrière nous et que nous puissions envisager une saison de curling normale en 2022-23. La présente a pour objet de vous aviser que le conseil d'administration de Curling Québec a statué pour un retour aux frais d'affiliation réguliers (sans augmentation) pour la saison 2022-23.

En effet, les frais d'affiliation « Club » demeureront inchangés à « 400\$/club » et les frais d'affiliation « Pratiquant-régulier » demeureront à « 21,74\$/adulte et 11,74\$/junior ». De plus, dans un désir de faciliter le versement de l'affiliation à la Fédération, les clubs n'auront dorénavant qu'un seul paiement à faire avant le 15 décembre.

Permettez-nous de rappeler que la Fédération de curling du Québec a le mandat d'assurer la gestion, le développement et la promotion du curling sur le territoire québécois et que ces frais d'affiliation correspondent, bon an mal an, à près de la moitié de notre budget de fonctionnement. Il s'agit donc d'une source importante de revenus qui nous permet d'assurer le bon fonctionnement de la fédération et de maintenir et diversifier notre offre de programmes et de services.

Pour plus de détails sur le processus d'affiliation (échancier et tarifs), ainsi que sur les programmes et services offerts par votre fédération, veuillez consulter les documents ci-joints. Enfin, n'hésitez surtout pas à communiquer avec l'équipe de la permanence si vous avez besoin de précisions.

Sincèrement,



André Bellavance  
Président